

Régime frais de santé Convention Collective Nationale de la Coiffure et des professions connexes

COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (3 864€ en 2024).

Les cotisations des régimes optionnels sont additionnelles à celles de la base conventionnelle.

Régime des actifs	Base conventionnelle			
	Régime général		Régime local	
	Salarié + Enfants	Conjoint	Salarié + Enfants	Conjoint
Taux de cotisations en % du PMSS	1,402% soit 54,17€	1,019% soit 39,37€	1,142% soit 44,13€	0,829% soit 32,03€

Régime des actifs	Confort		Confort +	
	Adulte	Enfant*	Adulte	Enfant*
Taux de cotisations en % du PMSS	0,803% soit 31,03€	0,499% soit 19,28€	1,150% soit 44,44€	0,733% soit 28,32€

* La gratuité de la cotisation enfant est acquise à compter du 3^e enfant pour un même foyer.